

31 juillet 2007

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

DUC
(Eurolist)

- 1 - Par courrier du 30 juillet 2007, la CECAB (1) (sise Saint-Léonard Nord, 56450 Theix) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 20 juin 2007, les seuils de 5%, 10% et 15% du capital et des droits de vote de la société DUC et détenir 313 333 actions DUC représentant autant de droits de vote, soit 17,38% du capital et 17,37% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de la participation par le déclarant à une augmentation de capital réservée.

- 2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La CECAB déclare qu'elle agit seule, qu'elle envisage d'arrêter ses achats d'actions et qu'elle a demandé la nomination au conseil d'administration de deux personnes de son groupe».

-
- (1) Centrale Coopérative Agricole Bretonne.
(2) Sur la base d'un capital composé de 1 802 688 actions représentant 1 803 902 droits de vote.